



RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITÉ

2024

NOS MISSIONS



- **Accompagner** de manière **globale** les agriculteur-ices en difficulté qui nous en font la demande en déployant les moyens nécessaires,
- Développer **l'aide entre pairs** en renouvelant, formant et coordonnant **une équipe de bénévoles compétente et motivée**,
- **Visibiliser les difficultés en agriculture** comme un problème de société,
- Élargir les **partenariats** qui permettront un accompagnement complet et adapté,
- **Assurer la pérennité** de notre action sur le plan humain et financier.

Mais aussi :

- Développer des **projets innovants** qui permettent de répondre à nos objectifs et permettre aux personnes accompagnées de **sortir de l'isolement**,
- Assurer une mission de **conciliateur** de justice dans des situations d'endettement,
- Permettre une **veille sur le terrain**, accueillir les appels, orienter.

NOTRE ÉQUIPE

- 45 bénévoles actifs
- 8 administrateurs et 2 administrateurs stagiaires
- 2 salariées (1,6 ETP)

Après 4 ans en poste, Marie Ayasse a quitté son poste et Claire Leroy l'a remplacée.

Par la même occasion, une "antenne" de Solidarité Paysans 42* dans le Nord du Département s'est créée.

* Solidarité Paysans = SP



VIE ASSOCIATIVE



RÉUNIONS D'ÉQUIPE

- ↳ **6 réunions du Conseil d'Administration** tout au long de l'année
- ↳ **AG** : le 19 mars
Thème : l'interconnaissance au sein du collectif Solidarité Paysans, qu'est ce que je voudrais pour Solidarité Paysans ces prochaines années ?
- ↳ **AG Extraordinaire** : le 19 octobre, actualisation de nos statuts qui dataient de 1989.
- ↳ **Nouveauté : création des "Groupes de territoire"** qui sont des réunions locales entre bénévoles pour échanger, mutualiser nos compétences et des informations.



FORMATIONS DES BÉNÉVOLES



- ↳ **Journée d'accueil des nouveaux bénévoles**
Intervenante : Léa Fanget avec l'appui de bénévoles
1 journée : 6 aspirants bénévoles formés, 4 ont débuté l'accompagnement
- ↳ **Analyse de la Pratique Professionnelle (APP)**
Intervenante : Camille Forge, psychologue
6 demi-journées : 3 dans le secteur Nord, 3 dans le secteur Sud du Département
- ↳ Formation thématique : "**Les bases du système juridique et de l'organisation judiciaire en France**"
Intervenante : Gwendoline Fizaine, juriste (SP National)
9 bénévoles et 3 salariées formés.
- ↳ Formations **Sentinelles (MSA)** :
Intervenants : Claire UBEDA (psychanalyste) et
5 participants pour SP sur 2 sessions

Pourquoi se former tout au long de son parcours de bénévole ?

- actualiser ses connaissances
- travailler sa posture d'accompagnement
- être en cohérence avec la méthodologie et le cadre de SP
- se sentir à l'aise et légitime en tant qu'accompagnateur-ice

+ tout au long de l'année les bénévoles et les salariées ont la possibilité de participer à des **webinaires, des formations et des échanges professionnels proposés par le réseau national ou des associations Solidarité Paysans voisines.**

PARTENARIATS

TRAVAILLER AVEC LES ACTEURS DE TERRAIN



CONCERTATIONS AVEC LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES DIFFICULTÉS AGRICOLES

- ↳ Participation à la **cellule d'accompagnement** des agriculteur·ices en difficulté (dite cellule AREA), coordonnée par la DDT
- ↳ Concertations régulières avec le dispositif **Avenir 42** (MSA/Chambre d'Agriculture et les personnes accompagnées)

ASSOCIATION VIE LIBRE (ROANNE)

- ↳ Suite à de nombreuses situations accompagnées où la question des **addictions** se posait, nous avons créé un lien avec l'**association Vie Libre**. Composée de bénévoles concernés par les questions d'addiction, cette association peut intervenir auprès des personnes avec ou sans tiers issu de Solidarité Paysans.

DDPP

- ↳ Rendez-vous d'interconnaissance et de partage des **méthodologies d'intervention** de la **DDPP** suite à des situations particulièrement difficiles dans le département.

EQUIPES MOBILES DE PSYCHIATRIE ET PRECARITÉ

- ↳ Il existe 3 équipes mobiles de psychiatrie dans la Loire rattachées au Centres Hospitaliers de Saint-Etienne Nord, Montbrison et Roanne. Elles sont composées de **professionnels de la santé psychique et psychiatrique** et vont vers les publics qui en ont besoin en **sortant des institutions médicales** et en allant vers. Cette année nous avons souhaité renforcer nos liens à ces équipes qui peuvent nous soutenir en tant qu'accompagnant et soutenir les personnes accompagnées en souffrance.

UN LIEN RÉGULIER AVEC LES PARTENAIRES DES AGRICULTEUR·ICES

- ↳ Liens réguliers avec les partenaires ou prestataires des agriculteurs comme les **comptables**, les **conseiller·ères** et **technicien·nes** (notamment pour les suivis techniques et les questions d'installation/transmission : Chambre d'Agriculture, ADDEAR 42, ELVEA, etc.).

PARTENARIATS

ÊTRE APPUYÉS PAR DES PARTENAIRES POLITIQUES ET FINANCIERS

RENCONTRE DU PRÉFET

Nous avons été reçus par Monsieur Alexandre Rochatte, Préfet de la Loire, ainsi que des responsables de la DDT et de la DDPP pour leur partager nos inquiétudes sur nos observations de terrain dans le contexte d'une année animée par le mal-être et le mécontentement de la profession agricole.

LIEN AUX PARLEMENTAIRES

Nous avons tenu à rencontrer Monsieur Vermorel-Markes, député de la Loire (5ème circonscription) afin de lui présenter notre association et lui partager nos inquiétudes de terrain sur les difficultés en agriculture, notamment concernant le nord du Département. Nous avons reçu une écoute attentive.

EPCI

Le soutien des collectivités à Solidarité Paysans 42 reste timide et nous avons travaillé au rapprochement avec nos collectivités pour qu'elles financent leur part de notre activité sur leur territoire. Nous participons aux PAT, aux Conventions Territoriales Globales et à différents travaux (notamment sur l'installation/transmission) dans les collectivités partenaires.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Renouvellement de notre convention triennale avec le Département de la Loire. Cette convention a été malheureusement revue à la baisse alors que nos besoins sont en augmentation.



LES COLLECTIVITÉS LOCALES QUI NOUS SOUTIENNENT :





TIERS-LIEU DU TREUIL

Un investissement des bénévoles et des salariées :

- ↳ Les **travaux** de réfection et d'amélioration du bâti et des espaces extérieurs continuent.
- ↳ Participation aux **Instances** du Treuil et à la **Coopérative Immobilière** du Treuil pour gérer et décider des orientations du Tiers-Lieu.
- ↳ Rédaction d'un **guide du bien vivre ensemble** au Treuil pour les structures locataires permanentes mais également les personnes de passage.
- ↳ Formation de 3 jours avec Zoomacom (association de médiation numérique) pour définir les besoins des structures en outils de communication et **dessiner notre infosystème**.

PARLER DES DIFFICULTÉS EN AGRICULTURE À L'EXTERIEUR



● FEVRIER

Article dans le Pays Roannais

“Plus de 60 ans de détresse agricole”

● NOVEMBRE

Animation d'une discussion

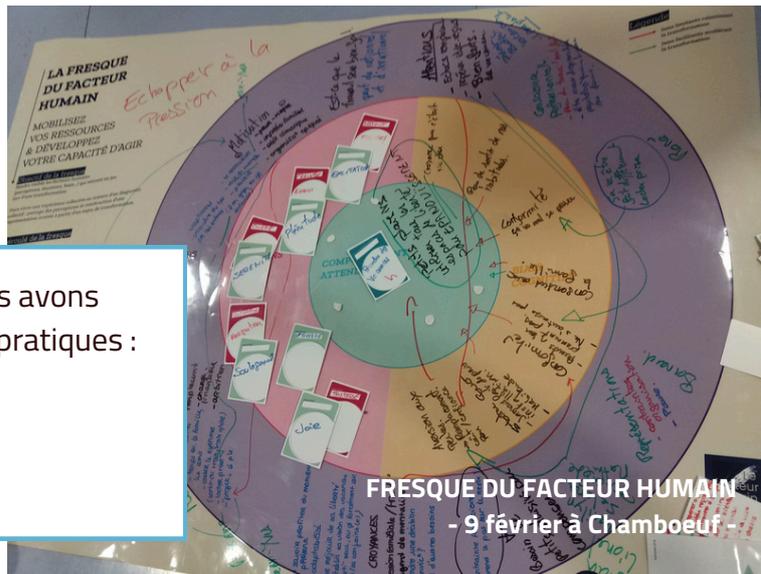
Discussion autour du film “La Chanson de Jérôme” au cinéma Le Méliès, Saint-Etienne

PROJET PINSMOI

PENSER L'IMPENSABLE POUR SE PRÉMUNIR ET SORTIR DE LA DIFFICULTÉ EN AGRICULTURE

Le projet d'accompagnement collectif s'est poursuivi. Nous avons organisé plusieurs temps de rencontres et d'échanges de pratiques :

- 4 rencontres pour le groupe des éleveurs Sud Loire
- 3 rencontres pour le groupe des éleveurs Nord Loire
- 1 temps convivial de rencontre entre les 2 groupes



FRESQUE DU FACTEUR HUMAIN
- 9 février à Chamboeuf -



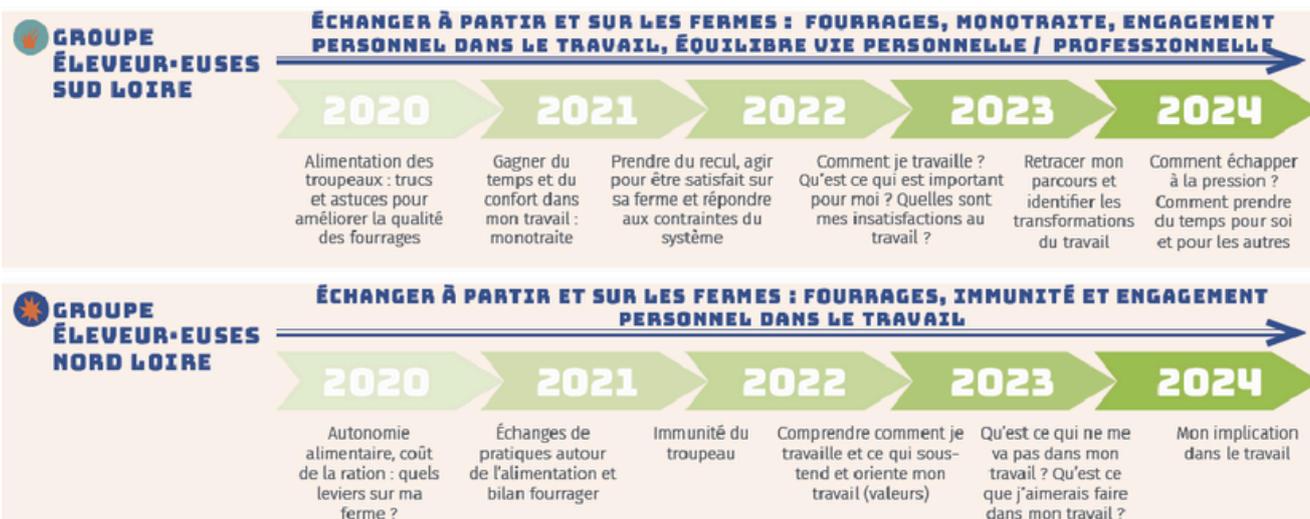
JOURNÉE DE RESTITUTION DU PROJET
- 28 novembre aux Salles -

Exemples de thématiques traitées en 2024 :

- ↳ Travailler seul ou à plusieurs ?
- ↳ Comprendre la difficulté aux changements avec la Fresque du Facteur Humain
- ↳ Comment faire baisser la pression au quotidien ? Quelles soupapes ?

Nous avons également organisé un temps de restitution de ces 4 dernières années de travail ensemble par et pour l'ensemble des groupes ayant participé au projet, dans la Loire mais également en Haute-Loire, dans le Puy de Dôme et dans l'Allier.

PRÉSENTATION DE LA DYNAMIQUE DES GROUPES DE LA LOIRE DE 2020 A 2024



ÊTRE CONCILIEATEUR DANS LES REGLEMENTS AMIABLES AGRICOLES (RAA)

En 2023 nous avons été nommés conciliateur de justice par le TJ de Roanne dans le cadre des Règlements Amiables Agricoles (RAA).

Ces procédures sont majoritairement initiées par la MSA pour des créances de cotisations sociales.

Depuis 2023, nous avons été nommés conciliateurs pour **34 conciliations** requises par la MSA.



QUELQUES CHIFFRES

- 34 conciliations ouvertes en 2023 et 2024
- 28 conciliations réalisées (dont 8 où il n'a pas été possible d'aboutir à un accord)
- 6 conciliations toujours en cours
- 7 bénévoles-conciliateurs

En tout, c'est 4 19 000 € de créances de cotisations sociales qui ont fait l'objet d'un accord d'échéancier.

LE TRAVAIL ET LA POSTURE DU CONCILIEATEUR

À la différence de l'accompagnateur, le conciliateur se concentre sur le problème de l'endettement, intervient sur une mission courte, sans l'accord de la personne, avec un objectif fixé par l'extérieur.

Par ailleurs nous constatons que les conciliateurs sont majoritairement bien reçus par les personnes et que nous arrivons à avoir une approche globale de la situation même si nous avons peu de temps pour travailler.

Pourquoi Solidarité Paysans a sa place en tant que conciliateur ?

-parler de sa situation d'endettement avec des pairs,

-les situations administratives des personnes sont parfois très dégradées (absence de comptable, retard de comptabilité, défaut de déclarations sociales et fiscales depuis de nombreuses années) ce qui nécessite un travail extrêmement long de remise à plat. Nous savons qu'aucun organisme ou conciliateur indépendant ne peut faire ce travail de fourmi.

Une fois terminées, il n'est pas rare que les conciliations soient suivies d'un travail d'accompagnement de la part de Solidarité Paysans car la dette de cotisations sociales est rarement la seule difficulté des personnes rencontrées.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le nombre d'accompagnements reste stable cette année par rapport à l'année précédente :

96 accompagnements.

Ils représentent **95 exploitations** (2 accompagnements ont lieu sur la même exploitation mais sont distincts). + nous avons eu **8 appels ponctuels** (accueil téléphonique, réorientation vers d'autres services réponses à des questions ponctuelles).

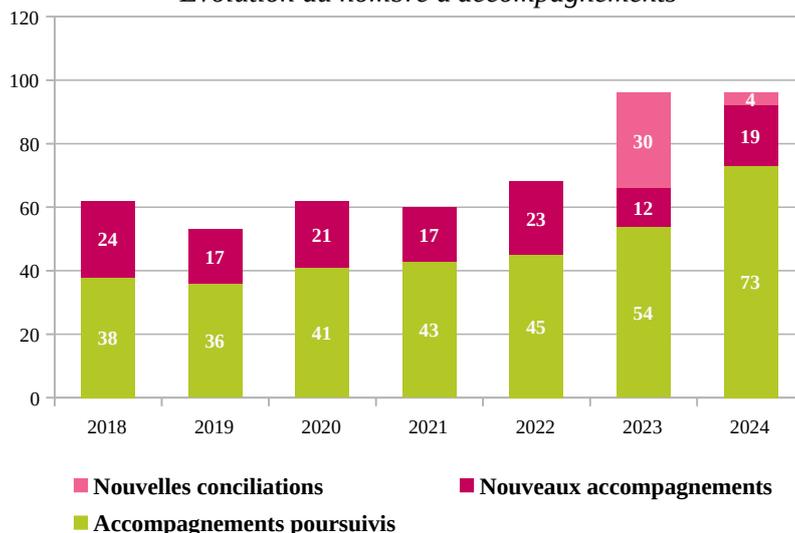
Ces chiffres ne signifient pas que nous accompagnons 96 personnes car derrière ces 96 personnes ce sont **137 personnes qui sont concernées par l'accompagnement** : 106 ayant un statut agricole et 31 étant partie prenante dans l'accompagnement mais sans statut agricole (conjoint·e, parent sans statut agricole).

Le bouche à oreille et l'interconnaissance continuent à être les principaux biais par lesquels les personnes nous connaissent et nous contactent.

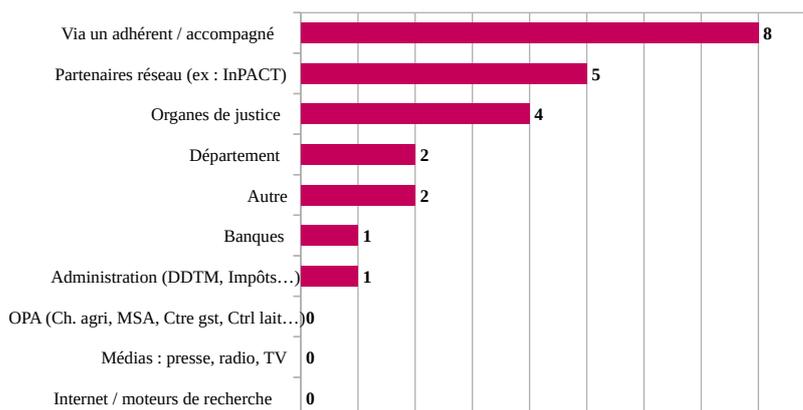
Bien qu'un important travail partenarial soit fait en aval de l'appel, pendant le temps d'accompagnement, les organisations agricoles orientent peu ou pas vers Solidarité Paysans.

CARACTÉRISTIQUES DES ACCOMPAGNEMENTS

Evolution du nombre d'accompagnements



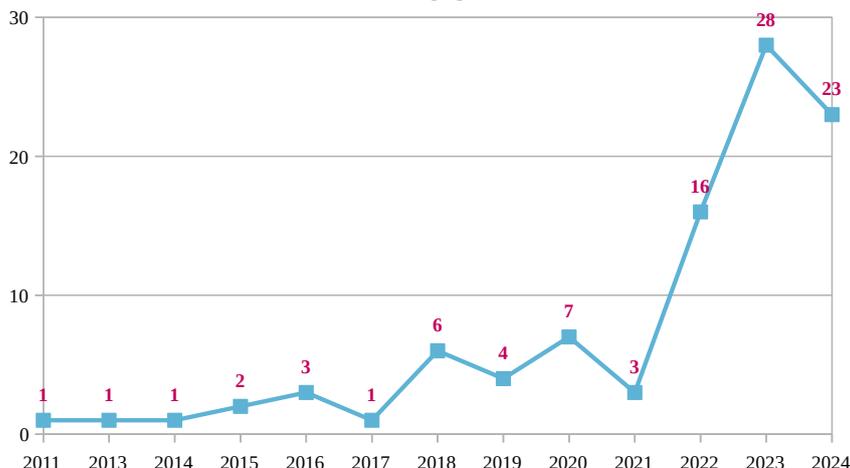
Comment nous ont connu les personnes dont l'accompagnement a débuté en 2024 ?



96 accompagnements = 28000 kilomètres
parcourus par les accompagnants bénévoles et salariés de Solidarité Paysans 42

Les 2/3 des accompagnements ont moins de 3 ans.

Quand ont démarré les accompagnements réalisés en 2024 ?



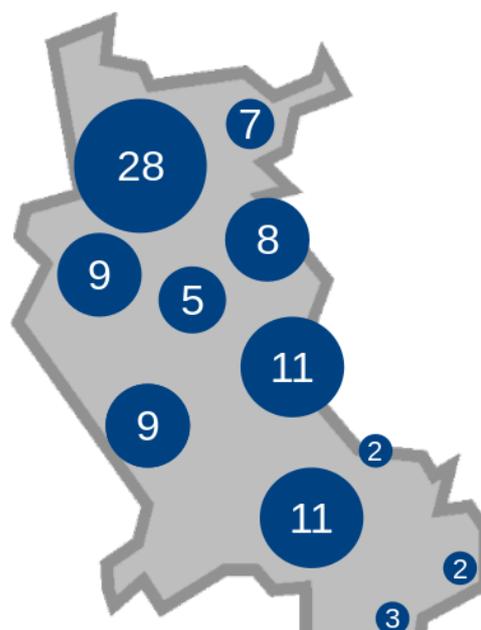
Cependant 1/3 restent des accompagnements longs qui s'expliquent majoritairement par :

- grandes difficultés ou précarité,
- mal-être psychique et dépendances,
- procédures judiciaires,
- absence d'autonomie administrative,
- etc.

Nous accompagnons dans le respect du rythme de la personne et de ses capacités. L'autonomie opérationnelle et décisionnelle restent bien sûr notre objectif.

CC des Monts du Lyonnais	2
CC du Pilat Rhodanien	2
CC des Monts du Pilat	3
CC des Vals d'Aix et Isable	5
CC Charlieu-Belmont	7
CC du Pays Entre Loire et Rhône	8
CC de Forez-Est	9
CC du Pays d'Urfé	9
CA Loire Forez Agglomération (LFA)	11
Saint-Etienne Métropole	11
CA Roannais Agglomération	28

Répartition géographique des exploitations accompagnées (par collectivité)



Nous intervenons significativement moins dans le sud (Pilat et Monts du Lyonnais) que dans le centre et le nord du département

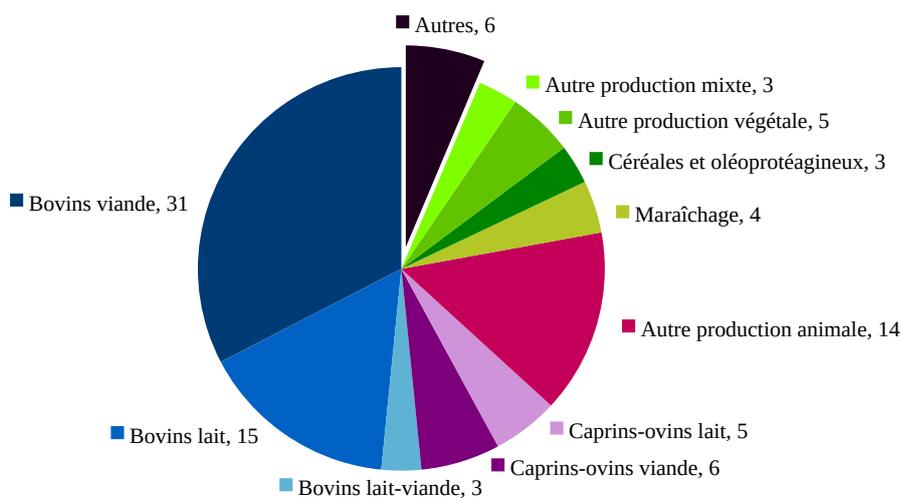
Âge et date d'installation des personnes accompagnées en 2024

Âge	Nombre de personnes concernées	Installation	Nombre de personnes concernées
- de 40 ans	13	Moins de 5 ans	11
De 40 à 49 ans	31	De 6 à 10 ans	10
De 50 à 59 ans	32	De 10 à 19 ans	31
+ de 60 ans	20	+ de 20 ans	43

Bien que les appels des personnes jeunes ou jeunes installées nous inquiètent, ils restent moindres relativement au public accompagné.

CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS ACCOMPAGNÉES

Production des exploitations accompagnées en 2024

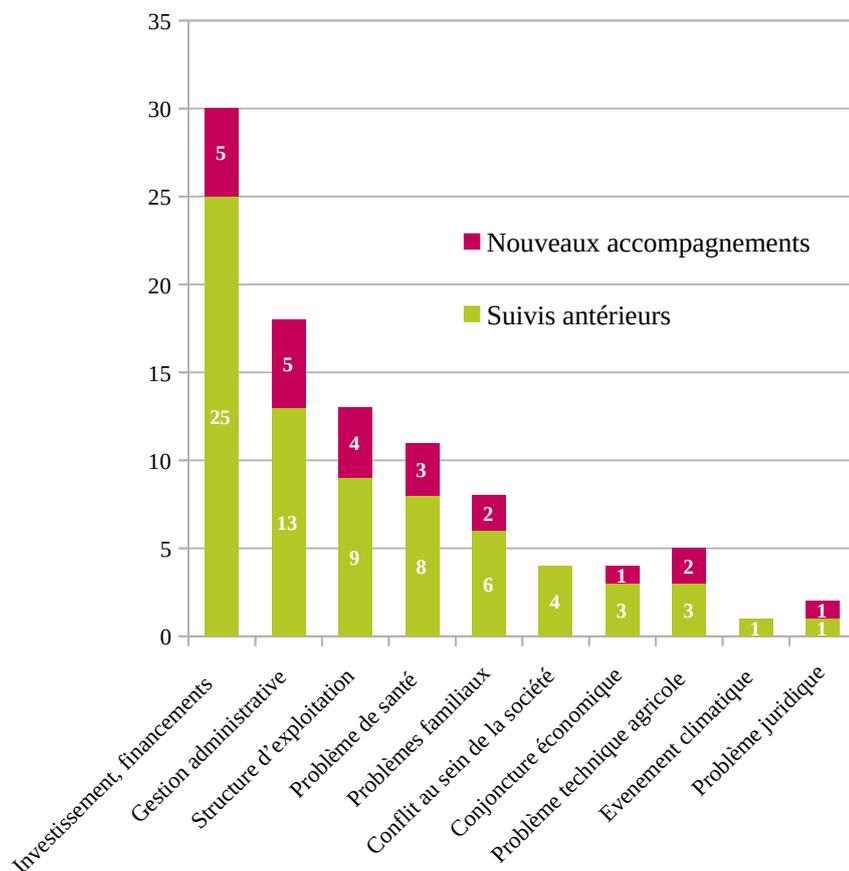


- ↳ **L'élevage représente presque 80%** des exploitations accompagnées.
- ↳ Autre production animale = élevage canin, porcin, équin, volaille, apiculture, autres herbivores
- ↳ Autre production végétale = viticulture, arboriculture, horticulture
- ↳ Autres = personnes sans production : personnes retraitées, en cessation d'activité ou en activité non agricole (travaux agricoles, paysagisme)

Le nombre d'exploitations en production bovine, ovine et caprine représentent 63% du total des exploitations accompagnées.

La surface moyenne de ces exploitations est de 62 hectares.

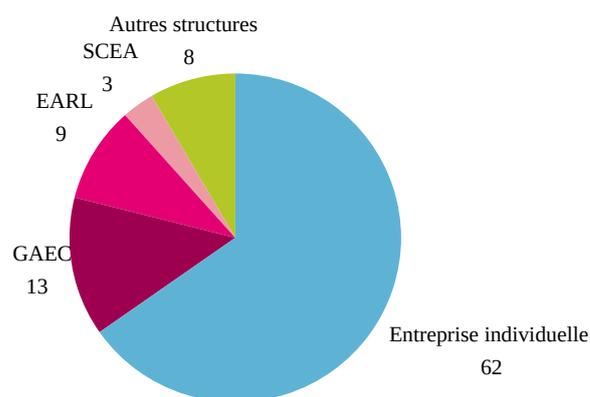
Causes des difficultés



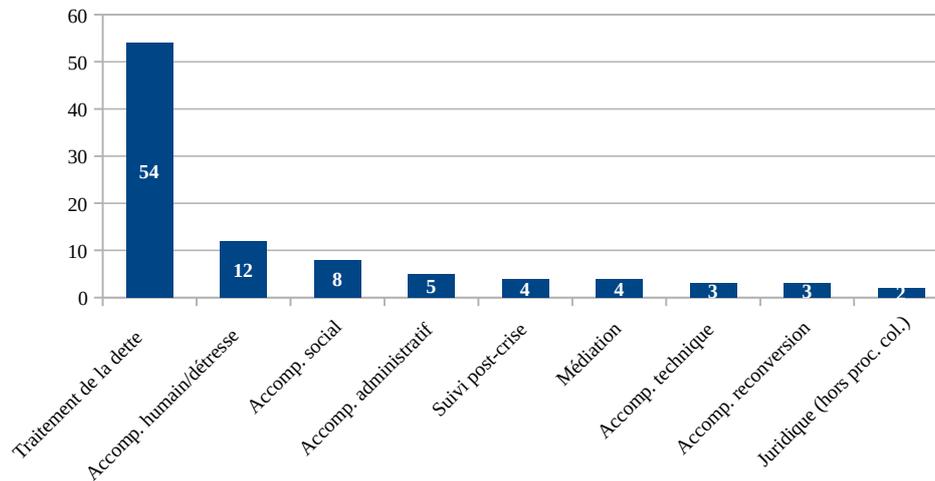
Les exploitations accompagnées sont majoritairement des exploitations individuelles ce qui augmente leur **exposition aux risques financiers et psycho-sociaux** :

- pas ou peu de protection du patrimoine,
- isolement,
- pénibilité du travail,
- pas de répartition des tâches et de la charge de gestion de l'entreprise.

Forme juridique des exploitations accompagnées

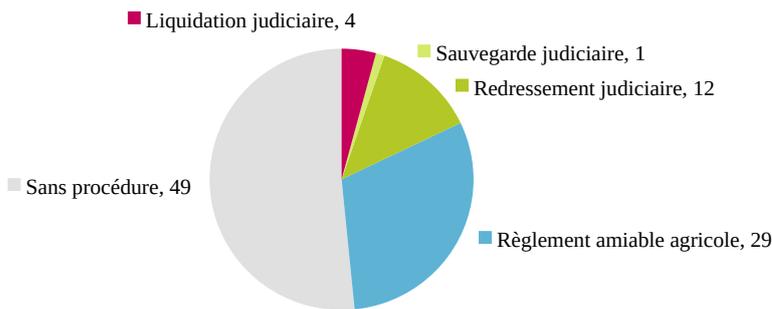


Thématique principale traitée au cours de l'accompagnement



Le traitement de l'endettement reste la thématique principale de notre accompagnement, ces chiffres étant largement influencés par notre mission de conciliation.

Exploitations concernées par une procédure judiciaire de traitement de la dette



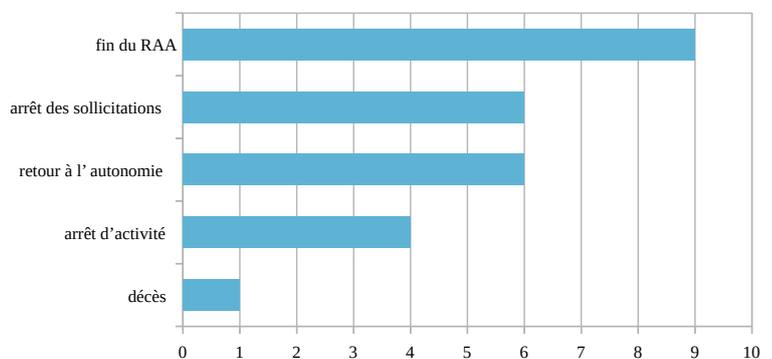
Pour traiter l'endettement nous avons plusieurs outils à notre disposition. Quand les négociations amiables ne sont plus possibles, il est souvent nécessaire de passer par une procédure judiciaire. Quand l'apurement de la dette et le redressement économique de l'exploitation ne sont pas possibles, il est nécessaire de faire une liquidation judiciaire pour cesser l'activité.

CLOTURES DES ACCOMPAGNEMENTS

En cours ou à la fin de l'année 2024, nous avons clôturé 26 accompagnements.

70 accompagnements sont donc reportés sur l'année 2025. Ce chiffre correspond à celui de l'année dernière mais est en nette augmentation par rapport aux années précédentes. Il nous inquiète car **nos moyens financiers et humains n'augmentent pas en proportion de cette hausse d'activité et des adaptations qu'elle exige.**

Raison de l'arrêt des accompagnements 2024



QU'EST CE QUI S'ANNONCE EN 2025 ?

COLLOQUE DE CLOTURE DU PROJET PINSMOI

Le 13 février 2025 à Lempdes (63) aura lieu le colloque de clôture du projet multi-partenarial PinsMoi.

Il s'agit d'une **journée de restitution** par les participant-es : agriculteur-ices bénévoles et accompagnés-es, chercheurs (INRAE), animateur-ices ,étudiant-es du travail effectué entre 2021 et 2024 et de l'analyse de cette recherche-action.

NOUVELLES FORMATIONS

Programme de formation des bénévoles 2025 :

- ↳ Les **dispositifs d'aide et les aides d'urgence** pour les agriculteur-ices en difficulté (février 2025)
- ↳ **Premier Secours en Santé Mentale** (mai 2025)
- ↳ Formation à **la relation d'aide** (automne 2025)

CONCILIATIONS

La MSA veut demander l'ouverture de nouvelles procédures de règlement amiable agricole pour une **soixantaine de dossiers identifiés**.

Ces procédures pourraient être ouvertes au second semestre de l'année 2025.

RELANCE DU GROUPE MECENAT

Nos besoins en financement nous poussent à diversifier nos partenaires financiers et à nous tourner vers des mécènes qui voient le sens de notre action et pourraient financer notamment le développement du bénévolat.

NOUVELLES RECHERCHES DE PARTENARIAT

En 2025, nous allons être financés par de nouvelles collectivités :

- Communauté de communes de **Charlieu Belmont**
- Communauté de communes de **Vals d'Aix et Isable**

Nous souhaitons également vivement développer nos partenariats avec Roannais Agglomération, Loire Forez, Forez Est et la COPLER qui sont des collectivités avec de nombreuses exploitations agricoles en difficulté.

